

« Télévision/Internet » à Paris Habitat Le service n'est pas au rendez-vous

De très nombreux signalements de locataires mettent en relief les mauvaises conditions de déploiement

de la nouvelle offre « télévision/internet » * de Paris Habitat :

- Impossibilité de récupérer le modem/box auprès des boutiques SFR,
- Service non opérant après installation de la box,
- Service instable (coupures régulières),
- Facturation injustifiée...

(* Service TPS+ Numerisun (triple play social) de SFR/Numericable : internet, télévision & téléphone)

Emmanuel SPINAT, administrateur, représentant SLC-CSF des locataires, est donc intervenu auprès de la direction générale de Paris Habitat afin que le prestataire soit mis en demeure d'assurer le service attendu.

Face à l'absence d'effet des mises en demeure de Paris Habitat, le SLC-CSF a exigé l'application des pénalités financières à SFR et leurs remboursements aux locataires

qui sont pénalisés par l'absence d'accès au service.

Par ailleurs.

le SLC-CSF a demandé qu'une deuxième campagne de raccordement soit mise en œuvre sur les immeubles afin que les locataires non raccordés dans cette première étape puissent demander l'accès au service.

Paris Habitat s'est donc engagé à faire réaliser un nouveau déploiement et à en informer les locataires

avec l'avis d'échéance de fin septembre.

Locataires, pour la défense de vos droits et intérêts, soutenez l'action du SLC-CSF.